



IMEP – Institut Royal Supérieur de Musique et de Pédagogie
Rue Henri Blès 33A (entrée principale) – 5000 Namur – Rue Juppín 28 (siège social)

BACHELIER EN MUSIQUE : FORMATION MUSICALE

Domaine : Musique (type court)
Premier cycle (180 ECTS)
Entrée en vigueur : année académique 2023-2024

Note : à partir de septembre 2023, il n'est plus possible d'entamer une formation de Bachelier en formation musicale. Ce cursus est remplacé par le « Bachelier en enseignement section 3 : Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique »

BLOC 2 – C1B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C1B2 – Formation musicale					
Prérequis pour accéder à UE 11 du BLOC 3					
Méthodologie spécialisée – FM	60	6	7	Continu	4, 5, 6, 8
Créativité musicale	30	2	2	Continu	4, 5, 6, 8
Direction de chœur	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8
Psychopédagogie - connaissances psychologiques, socio-affectives et relationnelles	30	4	1	Quadrimestre	4, 5, 6, 8
Psychopédagogie - connaissances sociologiques et culturelles	30	2	1	Quadrimestre	4, 5, 6, 8
Stages (d'observation et d'enseignement)	60	2	3	Continu	4, 5, 6, 8
UE 7 – Cours périphériques – C1B2 – Formation musicale					
Prérequis pour accéder à UE 12 du BLOC 3					
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 7
Chant – initiation aux techniques vocales	30	2	1	Intermédiaire	1
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	2	1	Intermédiaire	1
Harmonie pratique	30	2	1	Intermédiaire	2, 3, 6
UE 8 – Formation musicale – C1B2 – Formation musicale					
Prérequis pour accéder à UE 13 du BLOC 3					
Formation musicale	90	9	3	Intermédiaire	1, 2, 5
Analyse et écritures - écritures	60	4	1	Intermédiaire	2, 3, 6
Analyse et écritures	60	3	1	Continu	2, 3, 6
Rythmique et mouvement	30	2	1	Continu	1
UE 9 – Culture générale – C1B2 – Formation musicale					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	3, 4, 5, 6
Histoire de la musique	60	3	3	Continu	3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	3, 4, 5, 6
UE 10 – Cours d'initiation – C1B2 - Formation musicale					
Organologie	15	2	1	Quadrimestre	3,4
Encyclopédie de la musique	15	2	1	Quadrimestre	4
Techniques interactives (techniques de communication)	30	2	1	Quadrimestre	7
Informatique	30	1	1	Continu	2

Totaux : 840 60

BLOC 3 – C1B3					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 11 – Pratique artistique – C1B3 - Formation musicale					
Méthodologie spécialisée – FM	60	5	7	Continu	4, 5, 6, 8
Créativité musicale	30	2	2	Continu	4, 5, 6, 8
Psychopédagogie - connaissances psychologiques, socio-affectives et relationnelles	30	2	1	Quadrimestre	4, 5, 6, 8
Psychopédagogie – connaissances sociologiques et culturelles	30	2	1	Quadrimestre	4, 5, 6, 8
Stages d'observation et d'enseignement	60	2	3	Continu	4, 5, 6, 8
Travail de fin d'études	30	3	3	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
UE 12 – Cours périphériques – C1B3 - Formation musicale					
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 7
Chant - Initiation aux techniques vocales	30	2	1	Intermédiaire	1
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	2	1	Intermédiaire	1
Harmonie pratique	30	2	1	Intermédiaire	2, 3, 6
UE 13 - Formation musicale – C1B3 - Formation musicale					
Formation musicale	90	9	3	Intermédiaire	1, 2, 5
Analyse et écritures - écritures	60	4	1	Intermédiaire	2, 3, 6
Analyse et écritures	60	3	1	Continu	2, 3, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 7
Rythmique et mouvement	30	2	1	Intermédiaire	1
UE 14 – Culture générale – C1B3 - Formation musicale					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	60	4	2	Continu	3, 4, 5, 6
Questions religieuses et liturgiques	30	2	1	Quadrimestre	3, 4, 5, 6
UE 15 – Cours d'initiation – C1B3 - Formation musicale					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	7
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	8
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	3

Totaux : 855 60

Acquis d'apprentissage spécifiques (AAS)

A la fin du cycle dit « baccalauréat de type court » en Formation musicale, l'étudiant doit :

- 1) Maîtriser les compétences techniques indispensables pour être un modèle et un pédagogue de la formation musicale : justesse et bonne intonation dans le chant, sens de la pulsation et sens rythmique, expertise de la lecture solfégique et de l'audition (AAT 1,2)
- 2) Chanter et maîtriser un ou plusieurs instruments avec intelligence musicale (expression, références esthétiques) (AAT 1,2,3)
- 3) Maîtriser un instrument polyphonique, si possible le clavier, pour accompagner les cours tout en étant capable de chanter et/ou d'écouter attentivement les élèves accompagnés (AAT 1)
- 4) Choisir ses stratégies d'enseignement à la lumière de connaissances musicales et pédagogiques documentées et argumentées de façon critique (AAT 3, 4,5, 6)
- 5) Montrer sa connaissance des répertoires variés pouvant être des supports pour l'enseignement de la FM (AAT 2, 3, 5)
- 6) Se constituer un répertoire de base de mémoire de chansons (voix) et morceaux (instrument) dignes d'intérêt pour leur application dans le cadre des cours de FM (AAT 1, 2, 5)
- 7) Préparer de manière autonome et mettre en place des dispositifs d'enseignement construits (leçons de stage) (AAT 5, 6, 8)
- 8) Montrer sa aptitude à l'analyse réflexive de pratiques pédagogiques, celles d'autrui ou les siennes (AAT 6, 7)
- 9) Connaître les facteurs liés à son identité d'enseignant, dont les aspects relationnels (AAT 7,8)
- 10) Posséder des outils pour enseigner l'autonomie
- 11) Accomplir une recherche détaillée dans un domaine de la formation musicale, associée à des expériences pratiques de terrain (TFE et stages TFE) (AAT 3,4,5,6)

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.